

Construire dans le Pilat

Une règle générale,
une multitude de possibilités



Dossier
documentaire

Si une maison appartient à son propriétaire, le paysage dans lequel elle s'inscrit appartient à tous. Le paysage est un bien collectif. Le Parc naturel régional du Pilat a pour mission de le préserver pour la qualité de vie de tous.

Pour cela, dans leur plan local d'urbanisme (PLU) les Communes ont décidé de retenir des orientations architecturales et paysagères proposées par le Parc. En les inscrivant dans ces documents, les Communes ont érigé ces orientations en règles. Ces règles partagées permettent d'accompagner le développement du Pilat tout en préservant les richesses naturelles et bâties reconnues et appréciées de tous.

Ce dossier documentaire présente les grands principes de ces règles communes. Vous découvrirez qu'elles ne sont pas nées par hasard. Elles n'ont pas pour but de contraindre, mais de protéger la qualité de l'environnement de votre maison, ce qui lui donnera d'autant plus de valeur.



Avant-propos

Pourquoi ce document ?

Lorsqu'une Commune élabore un plan local d'urbanisme (PLU), elle doit fixer un cadre réglementaire à la construction. Ces dispositions réglementaires sont en accord avec le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme.

Les Communes membres du Parc naturel régional du Pilat ont comme ambition de développer durablement leur village en préservant les espaces agricoles ainsi que les spécificités architecturales et paysagères.

Ainsi les règles d'urbanisme des PLU peuvent contenir des objectifs de qualité en matière d'architecture et de paysage. L'article 11, qui régit l'aspect des constructions et l'aménagement des abords, en fait partie.

Dans le Pilat, le Parc propose une version partagée de l'article 11, élaborée à l'échelle du massif. Les Communes peuvent le décliner en fonction de leurs spécificités architecturales locales.

Vous êtes un particulier ou un professionnel, vous avez un projet de rénovation ou de construction ? Ce dossier documentaire est là pour vous aider à comprendre l'esprit des règles d'architecture des Communes du Parc du Pilat.



Ce document a une portée générale. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie pour consulter le PLU et les règles propres à la Commune.



Réhabilitation d'une ancienne grange
Les Ateliers GIRERD MASSART



SOMMAIRE

- 4-5 LE PATRIMOINE BÂTI :**
le reflet de l'histoire du territoire
- 6-7 L'INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT :**
des bâtiments en harmonie avec les paysages
volumes et formes des constructions, adaptation à la pente naturelle
- 8-9 LES TOITURES :**
enjeu de cohérence architecturale
nombre de pans, inclinaison et matériaux de couverture des toits
- 10-11 LES FAÇADES ET OUVERTURES :**
l'expression de la maison
nature et teinte des enduits, formes et disposition des fenêtres
- 12-13 LES EXTÉRIEURS :**
une pièce supplémentaire pour la maison
constructions annexes, clôtures et murs d'enceinte, haies
- 14 LES CAS PARTICULIERS :**
les bâtiments patrimoniaux, publics et d'activités
constructions d'activités agricoles, industrielles et artisanales, bâtiments publics et patrimoniaux
- 15 QUI FAIT QUOI ?**
propriétaires, collectivités et Parc du Pilat : une étroite coopération
- 16 EN PRATIQUE :**
comprendre, s'informer, choisir



Centre Social Atelier | PERRET - DESAGES - Architectes



Mairie | Les Ateliers GIRERD MASSART



Réhabilitation d'une ancienne grange
GUILLAUME GENEVRIER, Architectes

Un patrimoine commun, un territoire vivant

Le patrimoine bâti du Pilat est porteur d'une histoire culturelle et sociale forgée au fil des générations d'habitants qui y ont vécu et travaillé. Leurs maisons témoignent aussi de la manière dont ils ont su composer avec les éléments naturels et tirer partie des ressources à leur disposition.

L'architecture du Pilat est une partie intégrante de l'identité et de la beauté de nos paysages. Ceux-ci sont un élément essentiel de la qualité de vie des habitants et de l'attrait de nos villages et de notre massif pour les visiteurs.

Le Pilat est aussi un lieu habité, vivant et dynamique. L'expression d'une architecture sobre et l'utilisation d'éco-matériaux pouvant être issus des ressources locales permettent de valoriser le bâti ancien ou, en tout cas, de conserver une cohérence à l'échelle d'un village.

Le principe : respect et harmonie

L'architecture du Pilat présente des caractéristiques qui lui sont propres et qui font sa richesse. Dans le cadre d'un projet de construction ou de réhabilitation, il s'agit d'en tenir compte afin de les valoriser.

L'essentiel est de conserver une harmonie avec les traits principaux du patrimoine bâti : volumes, toits, formes et disposition des ouvertures, couleurs, matières...

En matière de constructions nouvelles ou de rénovation, deux partis pris sont ainsi possibles :

- ▶ l'inspiration traditionnelle, qui cherche à se rapprocher le plus possible des bâtiments anciens ;
- ▶ l'inspiration contemporaine, qui peut apporter des contrastes dans une démarche de mise en valeur de l'existant.

Corniches anciennes, montoirs, corbeaux de pierre, etc. sont des éléments remarquables du patrimoine architectural du Pilat. Conservez-les ! Mieux : mettez-les en valeur, ils font également le charme de votre maison et la rendent unique.

Le patrimoine bâti, Reflet de l'histoire du territoire

Les architectures traditionnelles du Pilat

Adaptées aux particularités et contraintes naturelles, les maisons traditionnelles du Pilat présentent des variations régionales.

Elles se caractérisent cependant toutes par des volumes simples, une utilisation judicieuse de la pente, une sobriété globale et des tonalités neutres.

x

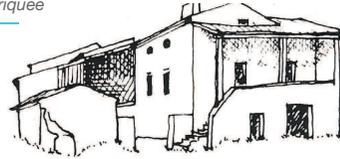
► En général, dans le Pilat, les constructions d'un type régional affirmé, étranger à la région (maison bretonne, alsaciennes, mas provençaux...) ne sont pas autorisées.

► A noter que la pression urbaine ayant été très forte sur certains secteurs du Pilat, des constructions ont pu se faire ces dernières années, en rupture avec l'existant. La recherche d'un coût modéré et l'existence d'une offre sur catalogue peuvent expliquer ce phénomène.

ferme en « U »



ferme imbriquée



ferme compacte



LA MAISON DES HAUTS-PLATEAUX, AUTOUR DE SAINT-GENEST-MALIFAUX : SIMPLE ET COMPACTE

- Des volumes très simples composés de deux bâtiments adjacents : l'habitation et le bâtiment agricole de grand volume.
- Une porte basse pour l'accès à l'étable à partir de la cour.
- Un « montoir » (rampe inclinée) permettant l'accès des véhicules à l'étage de la grange pour stocker d'importantes quantités de foin.
- Des ouvertures en façades disposées symétriquement et de hauteur décroissante : les fenêtres sont plus hautes aux étages inférieurs, plus basses aux étages supérieurs.

Ces constructions sont réalisées traditionnellement en granit taillé, dans les tons de gris.

LA MAISON DU JAREZ, AUTOUR DE LA TERRASSE-SUR-DORLAY : EN FORME DE « U »

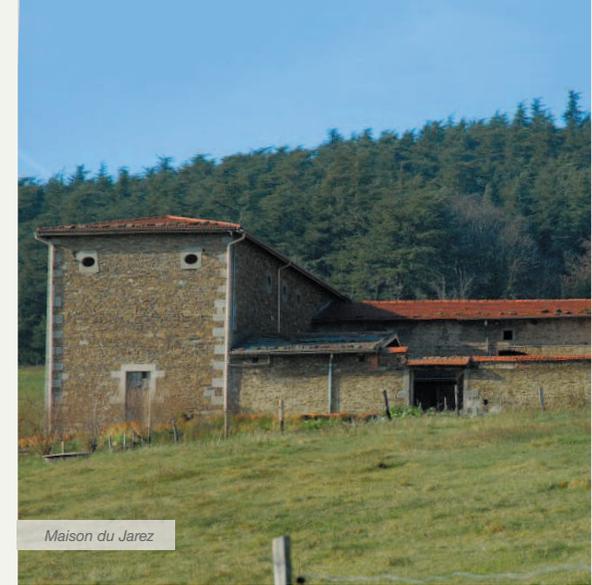
- Deux à trois longs volumes de bâtiments reliés entre eux, donnant à l'ensemble une forme en « U », caractéristique et facilement identifiable.
- Une cour fermée par un haut mur percé d'un portail.
- Des pignons symétriques disposés face à la pente du terrain, permettant un bon ensoleillement de la partie d'habitation et une protection contre les vents dominants.

Ces bâtiments sont construits avec la pierre du Jarez (le schiste), qui a un aspect « feuilleté », ainsi que du bois ou du grès, réputé plus solide, utilisé pour les encadrements de fenêtres et les angles des bâtiments.

LA MAISON DU PÉLUSSINOIS : DES VOLUMES IMBRIQUÉS

- Une succession de petits volumes imbriqués et juxtaposés, chacun étant dévolu à une fonction spécifique en lien avec la polyculture : stockage des fruits, cave à vin, grange, étable...
- Un auvent pour préserver de la pluie et du soleil, abritant l'entrée du premier étage et l'escalier extérieur.
- Une façade exposée au midi et protégée de la pluie par une avancée de toiture.
- Des génoises sous la rive du toit.
- Des ouvertures disposées de manière plus variée.

Ces maisons sont généralement bâties avec du granit oxydé, qui a une couleur chaude gris beige.



Maison du Jarez

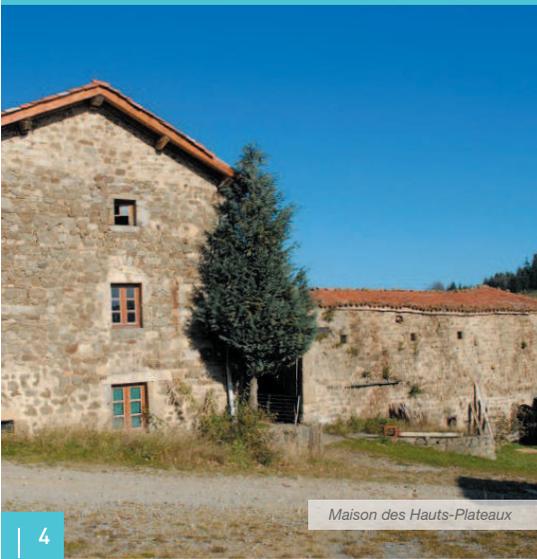


Maison du Péluissinois

Les autres architectures : l'héritage industriel

Terre historique du travail du fil et du textile, le Pilat conserve de nombreux bâtiments industriels anciens. Ces constructions étaient destinées à abriter des ateliers de passementerie, de tissage, de moulinage, et fabriques de tresses et lacets. Certains comportaient également une partie pour les dortoirs des ouvrières.

Fonctionnels, ces bâtiments ne manquent pourtant pas d'allure : toitures en sheds (en dents de scie et largement vitrées), hautes fenêtres permettant de faire entrer la lumière, grandes façades de pierre aux ouvertures régulières.



Maison des Hauts-Plateaux

L'insertion dans l'environnement

Des bâtiments en harmonie avec les paysages

Les architectures du territoire du Pilat se caractérisent par des volumes simples, rectangulaires ou carrés, accolés entre eux.

Les ornementsations sont rares et, quand elles existent (génoises, linteaux cintrés, piliers), restent peu nombreuses et discrètes.

S'inspirer de cette sobriété permet aux constructions modernes d'être en résonance avec les paysages naturels ou bâtis, de traverser les époques et les modes, mais aussi d'intégrer aisément l'ajout d'extensions et de surélévations.

Les ajouts et extensions

Les bâtiments supplémentaires doivent laisser visible l'architecture originelle. Ils seront composés de volumes simples, rectangulaires ou carrés. Ces extensions sont accolées à la construction principale avec une grande variété de dispositions possibles.

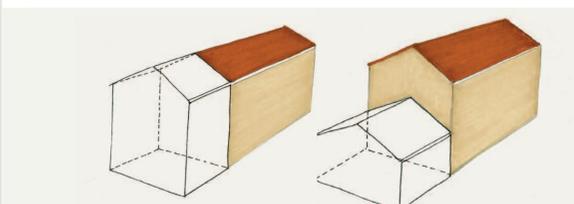
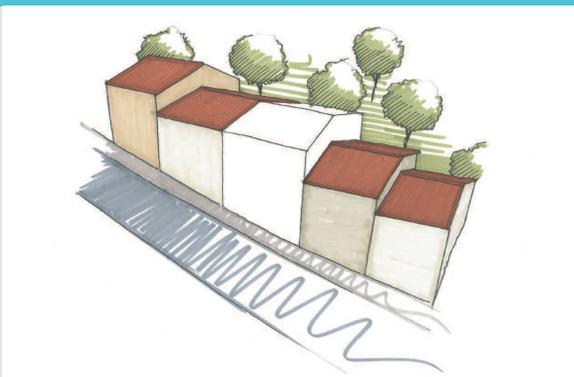


Atelier DES VERGERS, architectes à Saint-Etienne

LE BOIS : UN LIEN ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

Le bois est un matériau d'une grande souplesse de mise en œuvre, adapté tant aux constructions de style traditionnel que contemporain. Dans le cas de l'emploi du bois, il s'agit de conserver une cohérence avec l'environnement bâti par le respect des lignes de force de l'architecture régionale : volumes, formes, pentes des toitures, couleurs...

Le bois utilisé sur une partie du bâtiment permet également de créer des contrastes heureux dans l'association avec d'autres matières. Il met particulièrement bien en valeur les murs en pierre des constructions anciennes rénovées. En façades, il peut être utilisé sous différentes formes : bardage à recouvrement, bois massif, ajouré, ou peint dans les tonalités en accord avec les couleurs locales (voir pages « façades »).



LES PLUS

- ▶ Les volumes simples favorisent l'évolutivité du bâti.
- ▶ Les formes compactes réduisent les surfaces de façades à isoler et permettent des économies de chauffage.



LES PLUS

- ▶ Le bois est léger, isolant, écologique (stockage de carbone) renouvelable et disponible localement.
- ▶ Il résiste bien au feu : sa combustion est lente, n'émet pas de gaz toxique et conserve ses propriétés portantes.
- ▶ Il autorise une grande diversité de techniques, la plus courante étant l'ossature bois, rapide à mettre en œuvre et économique.

Tirer partie de la pente

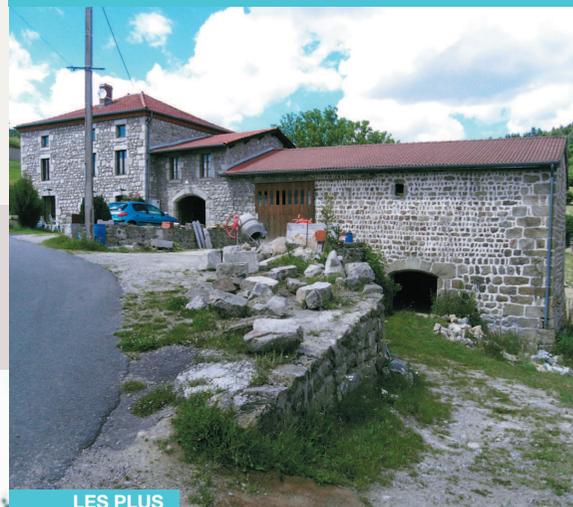
Les terrains en pente sont nombreux dans notre région de moyenne montagne. Les habitats anciens ont su épouser le modelé naturel du sol pour créer différents niveaux d'accès. Aujourd'hui, encore, c'est au bâtiment de s'adapter au relief et non l'inverse !

Au lieu d'être vue comme une contrainte, la prise en compte de la pente dans la conception de constructions nouvelles offre l'opportunité d'imaginer des organisations spatiales originales et pratiques à vivre : création de terrasses, accès facilités, étageage des différents bâtiments selon leur fonction et leur besoin d'ensoleillement.



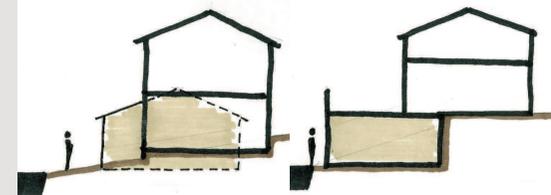
En général, dans le pilat, ne sont pas autorisés :

- ▶ les mouvements de sols portant atteinte au caractère d'un site naturel ou bâti
- ▶ les talus visibles de plus de 1 mètre de hauteur
- ▶ les enrochements réalisés avec des pierres de très gros calibres et les imitations de matériaux



LES PLUS

- ▶ L'adaptation à la pente et la gestion raisonnable des mouvements de terrain peuvent permettre d'éviter de lourds, bruyants et coûteux travaux de terrassement (évacuation des déblais, apports de remblais ou d'enrochements) qui peuvent représenter jusqu'à 20 % du prix de la construction. Les opérations de terrassement peuvent aussi conduire au compactage des sols naturels par le passage des engins et à l'enlèvement de bonne terre végétale au profit de matériaux de moindre qualité (remblais).
- ▶ Les talus raides créés par ces mouvements de terrains artificiels sont propices à l'érosion, difficiles d'entretien, voire inutilisables et peuvent nuire à l'ensoleillement du bâtiment.



COMMENT FAIRE ?

La construction doit s'adapter à la pente naturelle des terrains par encastrement ou étageage des volumes :

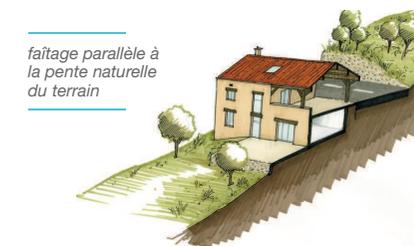
- ▶ pour des pentes inférieures à 15 % : les talus créés restent minimes et sont répartis en pentes douces qui peuvent être plantées.
- ▶ pour les pentes supérieures à 15 % : la maison s'étage dans la pente, les éventuels murs de soutènement ne dépassent pas 2 mètres de hauteur et sont réalisés sur le modèle des terrasses agricoles.

Les ouvrages de soutènement sont construits en pierres du pays, en gabions ou en maçonnerie enduite d'une teinte proche de la pierre locale.

Une grande variété de solutions :



implantation des volumes suivant les courbes de niveau



faitage parallèle à la pente naturelle du terrain



implantation du volume bâti le plus près possible de la voie d'accès

Les toitures

Enjeu de cohérence architecturale

Les toitures traditionnelles du Pilat sont généralement à deux pans, avec des pentes d'environ 35 %. Elles sont couvertes de tuiles rouges de type « canal ». Les toitures en shed des anciennes fabriques ont également un intérêt patrimonial. Si les constructions actuelles doivent présenter une homogénéité avec l'environnement existant, cela n'exclut pas une diversité d'autres formes et matériaux.

Profil des toitures

Les toitures des bâtiments ajoutés doivent être en accord avec la construction d'origine : à un ou deux pans, dans la continuité des pentes existantes. Ces règles s'appliquent pour les extensions, les dépendances (garages, abris de jardin, ateliers) ainsi que pour les vérandas.

Il s'agira ainsi de :

- ▶ privilégier les toitures à deux pans ;
- ▶ prévoir des pentes de toiture comprises entre 25 et 45 %, homogènes avec les bâtiments situés dans une même parcelle ;
- ▶ utiliser de préférence une couverture en tuiles.

Quelques exceptions à la règle

- ▶ les grands bâtiments (plus de 6 mètres de hauteur, et dont le faitage mesure plus de 3 mètres de long) peuvent avoir trois ou quatre pans ;
- ▶ les extensions et annexes de dimensions modestes peuvent avoir un seul pan ;
- ▶ les gloriettes d'une emprise au sol inférieure à 10 m² peuvent avoir un toit à pans multiples ;
- ▶ les pans portant des panneaux solaires peuvent avoir une pente supérieure à 45 % afin d'obtenir le meilleur rendement énergétique.



En général, dans le pilat, ne sont pas autorisées :

- ▶ les ouvertures non intégrées à la pente du toit : chiens-assis, jacobines, etc.



COMMENT FAIRE ?

toit à quatre pans
(grands bâtiments)



un seul pan
(extensions et annexes de dimensions modestes)



un seul pan
(extensions et annexes de dimensions modestes)



LES TOITURES-TERRASSES ET LES TOITS VÉGÉTALISÉS

Les toitures-terrasses, lorsqu'elles sont autorisées, peuvent être aménagées sur des bâtiments annexes, reliant deux constructions, ou en jonction avec le terrain naturel. Si le toit végétalisé se fait sur tout le volume de la maison, une pente de toit devra être respectée (25-45 %). En fonction de l'épaisseur de la couche de terre végétale, il a un rôle d'isolation thermique, contribue au rafraîchissement estival par l'évapotranspiration des plantes, et favorise la biodiversité.



Les autres matériaux

D'autres modes de couverture sont autorisés, notamment lorsque la nature des charpentes existantes ne permet pas l'utilisation de tuiles canal.

En général, les toitures peuvent intégrer des fenêtres de toit, des verrières, des panneaux solaires, le zinc dans le cas de réfection de sheds, de la végétation...



exemple de toiture en sheds

COMMENT FAIRE ?

intégré dans l'épaisseur de la toiture



centré dans la toiture



disposé sur un auvent ou une annexe



utilisé comme garde-corps ou pare-soleil



Intégrer des panneaux solaires

Une bonne insertion des panneaux solaires dans les toitures est à la fois un gage de qualité esthétique et d'optimisation du rendement du dispositif.

Dans le cas d'une intégration dans l'épaisseur de la toiture, la mise en place d'un aplat simple d'un seul tenant et sans découpage minimise les problèmes d'étanchéité.

Les panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) peuvent être installés en bande, sur toute la longueur de la toiture, centrés dans l'axe d'une ouverture existante, posés sur un auvent ou une annexe (serre, véranda), ou encore utilisés comme garde-corps ou pare-soleil.

Dans le cas d'une construction neuve, l'intégration des panneaux doit être prise en compte dès la conception, comme un élément de projet.



Opération de logements
ARCAD Gilles GENTIAL, Architecte DPLG

MAISONS MITOYENNES ET CONSTRUCTIONS EN CENTRE-BOURG

Les habitations mitoyennes, semi-mitoyennes ou qui prennent place dans un tissu urbain déjà existant doivent être conçues en adéquation avec les autres bâtiments :

- ▶ alignement dans la continuité du bâti ;
- ▶ harmonie d'échelle du bâtiment (volumes, hauteur) ;
- ▶ unité et raccordement entre elles des toitures.

Les façades et ouvertures

L'expression de la maison



Enduits grattés, talochés, lavés ou brossés, pierre, bardage en bois naturel ou peint, béton brut ou teinté dans la masse... L'essentiel dans le choix d'une façade est de rester en concordance avec l'aspect des façades du Pilat et les gammes de couleurs des matériaux locaux (pierres de la région, bois, pisé).



En général, dans le pilat, ne sont pas autorisés :

- ▶ les bardages métalliques et composites pour les maisons d'habitation
- ▶ les aspects brillants
- ▶ les imitations de matériaux et faux appareillages
- ▶ les matériaux destinés à être couverts laissés à nu (par exemple le parpaing de ciment)
- ▶ les enduits présentant une finition grossière et écaillée

Les fenêtres donnent le rythme

Une grande part de l'esthétique d'une construction dépend du rythme donné par les fenêtres, portes ou baies vitrées, sur les façades. Traditionnellement, les ouvertures des maisons du Pilat sont plus hautes que larges, elles ont des linteaux droits, et leur dimension va en se réduisant au fur et à mesure de l'élévation dans les étages des habitations.

De manière générale, on privilégiera ainsi des ouvertures plus hautes que larges. De nombreuses options sont possibles pour mettre en œuvre une composition équilibrée des ouvertures sur la façade, afin de souligner et d'accompagner les formes générales du bâtiment (volumes, toiture). Les linteaux droits peuvent être disposés à l'horizontale ou en biais, par exemple dans le cas d'une architecture contemporaine.

En général dans le Pilat, les petites ouvertures (type œil de bœuf) sont autorisées dans les étages supérieurs sous réserve d'être en adéquation avec les autres ouvertures de la construction. Les proportions et la disposition des fenêtres peuvent être également adaptées afin d'améliorer le confort et la performance thermique du bâtiment.



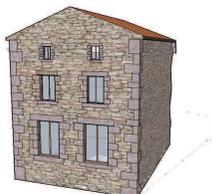
En général, dans le pilat, ne sont pas autorisés :

- ▶ les linteaux cintrés
- ▶ les fenêtres et volets arrondis dans leur partie supérieure
- ▶ les caissons de volets roulants dépassant de la façade.

COMMENT FAIRE ?

Dans l'existant

composition de façade classique



composition de façade contemporaine



grande ouverture favorisant l'apport solaire passif

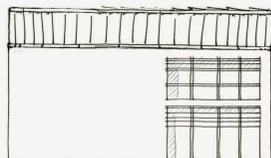


Dans le neuf

composition de façade contemporaine favorisant l'apport solaire passif



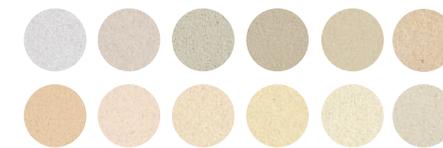
composition de façade contemporaine favorisant l'apport solaire passif



Une palette de couleurs tout en nuances

Un panel de couleurs est possible pour les façades tant qu'elles restent dans des tonalités douces et naturelles : beige, sable, terre, rosé, gris, jaune pâle... Afin de donner une cohérence d'ensemble, la couleur des menuiseries doit être homogène. La palette de nuances prescrites pour les façades et les menuiseries peut être différente selon les Communes qui mettent à disposition un nuancier.

Exemple de palette de couleurs de façade



exemple de lames orientées brise-soleil



exemple de débord de toiture

ATTENTION AUX DÉTAILS !

Certains détails peuvent s'opposer à la sobriété des façades de l'architecture régionale comme les garde-corps sinueux ou les colonnes munies de chapiteaux. Les éléments techniques (climatiseurs, paraboles, descentes des eaux pluviales, etc.) doivent être dissimulés ou intégrés dans l'architecture.

Choisissez la bonne orientation

Les ouvertures jouent un rôle essentiel pour le confort et le coût du chauffage d'un bâtiment : une bonne disposition des fenêtres permet de profiter au maximum de la chaleur et de la lumière offertes par les rayons du soleil, ou au contraire de limiter les pertes sur les façades mal exposées. Les grandes et hautes ouvertures sont à privilégier au sud, les formes plus réduites à l'est et à l'ouest, et le strict minimum sur les façades au nord ou exposées aux vents froids dominants.

Jouez avec les protections solaires

Le confort d'été est aussi important que les économies de chauffage en hiver. Les débords de toitures et les pare-soleil astucieusement placés et dimensionnés permettent de se protéger d'un ensoleillement excessif et d'éviter ainsi les surchauffes estivales.

Le principe :

- ▶ les pare-soleil verticaux limitent l'effet des rayonnements du soleil lorsqu'il est bas : au lever (est) ou au coucher (ouest).
- ▶ les pare-soleil horizontaux (avancés de toitures, auvents) protègent contre les rayonnements du soleil au zénith : au sud en été.

Ces protections peuvent être pleines ou ajourées, fixes ou mobiles, comme les lames orientables. Vous pouvez également tirer partie de la végétation. Les arbres ou les plantes grimpantes à feuilles caduques jouent naturellement le rôle de protection : en été, le feuillage filtre les rayons et apporte de la fraîcheur par évapotranspiration, en hiver, les branches dénudées laissent passer le soleil.



En général, dans le Pilat, ne sont pas autorisés :

- ▶ les éléments de décoration : chapiteaux, frontons, colonnes
- ▶ les gaines de cheminées saillantes en façades

Les extérieurs, Une pièce supplémentaire pour la maison

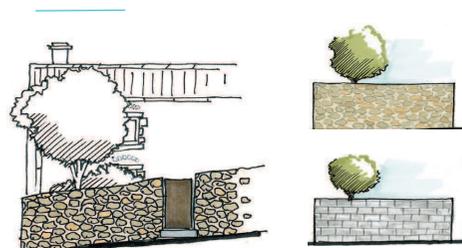


COMMENT FAIRE ?

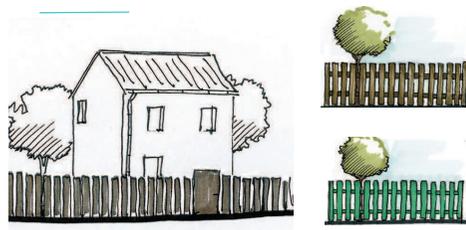
Les extérieurs immédiats de la construction sont liés à la maison : ils en sont le « premier plan » très visibles depuis l'espace public. Penser les abords de la maison nécessite de prendre en compte un contexte plus vaste.

La succession des clôtures dans la continuité de l'environnement bâti ou naturel existant est à rechercher. Concernant les murs, les principes similaires à ceux des façades s'appliquent : simplicité, discrétion des couleurs et des matériaux. La création d'une haie végétale variée est à la fois esthétique, durable, facile d'entretien et utile.

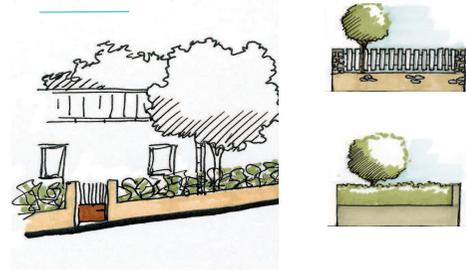
mur plein en pierre locale ou enduit



clôture à claire-voie, en métal ou en bois



dispositifs intermédiaires avec un mur « bahut »



- x** En général, dans le Pilat, ne sont pas autorisés :
- ▶ les matériaux d'imitation ou composites
 - ▶ l'emploi à nu des matériaux destinés à être recouverts (par exemple le parpaing de ciment)
 - ▶ les couleurs blanches, vives, brillantes
 - ▶ les haies opaques d'une seule espèce végétale

Les murs et les clôtures

Plusieurs solutions sont possibles pour les murs de clôture :

- ▶ un mur plein dont la hauteur s'accorde avec les murs existants en pierre locale, ou enduit d'une teinte neutre, dans les tons de gris ou de brun ;
- ▶ une clôture à claire-voie, en métal ou en bois ;
- ▶ les dispositifs intermédiaires avec un mur « bahut » : plein en bas, surmonté d'une clôture à claire-voie.



Les haies naturelles

Les haies monospécifiques (thuyas, lauriers cerise, etc) poussent vite pour former un écran, mais elles sont rapidement source de difficultés : taille régulière et évacuation des déchets. De surcroît, elles forment des « murs végétaux » qui banalisent les paysages. Les arbres et arbustes de nos régions offrent une variété d'alternatives tout aussi charmantes que gourmandes : haies fruitières, fleuries, brise-vent, brise-vue, classiques ou originales. Il y en a pour tous les besoins et pour tous les goûts.

Quelques essences belles et utiles adaptées au Pilat : charme, rosier, houx, pommier, lilas, kiwi, vigne, néflier, gresillier, sureau, cornouiller, fusain d'Europe, noisetier...



LES PLUS

- ▶ Les haies naturelles offrent des décors variés, changeants avec les saisons : fleurs, fruits, couleurs automnales, bois décoratifs...
- ▶ Elles ne nécessitent que peu ou pas d'entretien, allégeant d'autant les corvées d'aller-retour en déchèterie.
- ▶ L'association de plusieurs essences évite la prolifération de parasites ou de maladies qui peuvent décimer une haie composée d'un seul type d'arbre ou d'arbuste.
- ▶ Les haies naturelles d'espèces indigènes sont plus rustiques et utiles à la faune du Pilat : oiseaux, papillons, hérissons....



Les annexes, les locaux techniques et de loisirs

Les mêmes principes généraux s'appliquent : intégration dans le site, volumes, façades, couleurs et matériaux. Ils concernent les annexes, les abris de jardin, les locaux techniques, les constructions à usage de loisirs etc.

En particulier :

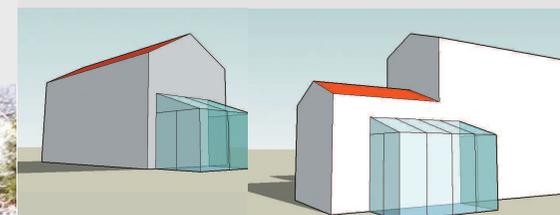
- les stockages de gaz ;
- les transformateurs électriques ;
- les serres de jardin ;
- les enclos de containers à déchets ;
- les abris de piscine ;
- les vérandas.



exemple de local pour transformateur électrique

UTILISER SA VÉRANDA COMME SERRE SOLAIRE

Une véranda peut servir de serre solaire, sur le principe du mur Trombe, du nom de son inventeur. Ce système permet de tirer partie du chauffage gratuit apporté par le soleil en hiver. Il se compose d'un vitrage placé au sud devant un mur à forte inertie thermique (pierre, béton) et de couleur sombre. Ce mur capte et accumule la chaleur des rayonnements pendant la journée, puis la restitue progressivement la nuit vers l'intérieur de la maison. En été, une protection solaire permet d'éviter les surchauffes et de profiter la nuit de l'air rafraîchi.



Les cas particuliers

Les bâtiments patrimoniaux, publics et d'activités

Les bâtiments publics et les bâtiments d'activités relèvent des mêmes principes communs que toute construction, à savoir : la recherche d'une insertion en continuité de l'existant. Mais les règles les concernant peuvent être différentes. En général, elles sont renforcées pour les bâtiments patrimoniaux identifiés dans le PLU.



Une enseigne est considérée comme un élément du bâti. Aussi, une autorisation est indispensable.

Les bâtiments publics

Les bâtiments publics (l'école, la mairie, etc.) sont l'expression d'une volonté collective ; parfois conçus comme des constructions emblématiques, leur architecture est souvent spécifique afin qu'elle soit reconnaissable par tous dans le village. Les règles d'architecture applicables peuvent être alors nuancées afin de renforcer la visibilité de ces constructions et de prendre en compte les contraintes des établissements recevant du public (ERP).

Les bâtiments d'activités

Des aménagements différents peuvent être autorisés afin de prendre en compte les contraintes et fonctions particulières de ces constructions. Les pentes des toits par exemple peuvent être différentes tant qu'elles ne dépassent pas les 45 % et qu'elles sont en harmonie avec le contexte bâti ou naturel. Pour la couverture, d'autres matériaux que la tuile peuvent être utilisés en reprenant les tonalités rouges de la terre cuite, ou dans des tons neutres (gris, brun). Le matériau de façade devra respecter le nuancier de couleurs de la Commune.

Les tunnels agricoles

Les tunnels agricoles doivent se fondre au mieux avec les paysages par leur adaptation à la pente et l'utilisation de couleurs qui se fondent dans le décor naturel (gris, brun).



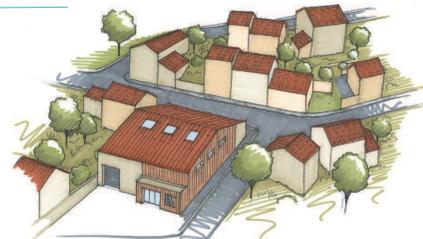
En général, dans le Pilat, ne sont pas autorisés :

- ▶ l'implantation de tunnels agricoles à moins de 100 mètres d'un bâtiment ayant valeur de patrimoine
- ▶ les mouvements de sol portant atteinte au caractère d'un site naturel ou bâti
- ▶ les talus visibles de plus de 1 mètre de hauteur
- ▶ les enrochements réalisés avec des pierres de gros calibres et les imitations de matériaux

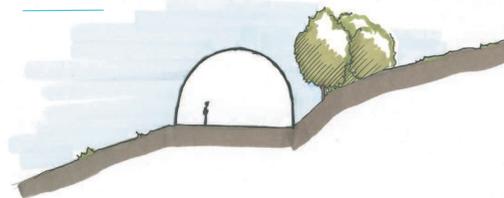
habitation et activité, cohérence du traitement architectural



insertion d'un bâtiment d'activités dans un bourg



tunnel agricole adossé à une haie plantée ou une forêt existante



RESTAURER UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

Certaines constructions du Pilat, qui ont une valeur particulière pour les habitants, sont identifiées dans les PLU et font partie du patrimoine de la Commune. En général, ces bâtiments sont construits en pierre ou en pisé et n'ont pas fait l'objet de transformations lourdes.

Ces constructions expriment l'histoire et les particularités d'un lieu par leurs formes, leurs volumes, leurs façades et leurs ouvertures. Lors d'un chantier de restauration, ces traits caractéristiques doivent être préservés et valorisés. De manière générale, les matériaux, les couleurs et les techniques mises en œuvre devront être en accord avec ceux du bâtiment d'origine.

Afin de protéger la perception visuelle de ces constructions, ces principes peuvent aussi s'appliquer pour les constructions neuves, les extensions et les réhabilitations réalisées aux alentours immédiats.

Qui fait quoi ? Propriétaires collectivités et Parc du Pilat, une étroite coopération

Propriétaires

La proximité de la nature, la présence de bâtiments remarquables, la cohérence architecturale des villages et des hameaux, les paysages sont autant de richesses qui fondent la valeur du Pilat. L'acte de construire va s'inscrire durablement dans la rue, dans le village ou dans la silhouette d'un bourg. Afin qu'il participe positivement à l'identité de votre village, le Parc et les Communes membres vous proposent un conseil en amont de la définition de votre projet. Propriétaires et professionnels, vous participez à la création de l'identité de votre village.

Les collectivités

Les collectivités (Communes et Communauté de communes) réglementent et autorisent les constructions :

Elles mettent en place les réglementations dans leur PLU ; pour cela elles reprennent tout ou partie des prescriptions communes proposées par le Parc et les déclinent localement. Elles instruisent et délivrent les permis de construire. Lors de l'instruction d'une demande de permis de construire, une attention particulière est portée sur :

- l'adaptation des constructions et des abords à la pente naturelle du terrain ;
- le gabarit et la forme des volumes ;
- la forme et les couvertures de toitures ;
- l'organisation et l'aspect des façades ;
- le traitement des limites de la parcelle ainsi que les abords des constructions.

Le Parc du Pilat

Le Parc du Pilat veille à la qualité des paysages :

En amont du dépôt de la demande d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager), le Parc accompagne les porteurs de projets : information sur la réglementation de la Commune d'implantation, conseil sur le choix des matériaux, des techniques de construction etc... Une fois la demande d'autorisation déposée, le Parc donne un avis aux élus et services en charge de l'instruction des permis de construire.

Le Parc a aussi un rôle d'accompagnement des Communes et Communautés de communes dans la définition de leur PLU (article 11 par exemple).



Centre de Ressources sur l'habitat durable
Architectes : LA RUCHE, collectif d'architectes

Comprendre, s'informer, choisir

La Maison du Parc du Pilat : un espace Ressources

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable a ouvert en 2014 au sein de la Maison du Parc du Pilat. Il a pris place dans l'ancienne maison du gardien. La réhabilitation tient compte des spécificités du bâtiment en gardant les traces de son histoire. Le projet met aussi en avant des solutions d'éco-construction. Certains éléments de construction sont restés volontairement visibles dans l'architecture et dans l'enveloppe de ce bâtiment.

Ce Centre de Ressources s'adresse à tous : habitants, élus, professionnels, porteurs de projets de construction, d'extension ou de rénovation.

Il propose :

- des informations réglementaires et techniques ;
- des exemples de réhabilitations écologiques : matériaux d'isolation naturels, dispositifs bioclimatiques (mur Trombe)... ;
- des présentations *in situ* de solutions techniques de construction et de rénovation.

Le Centre de Ressources est ouvert gratuitement au public en semaine de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les chargés de mission du Parc du Pilat sont à votre disposition sur rendez-vous.

Pour en savoir plus

► **CONSTRUIRE EN BOIS DANS LE PILAT**
Guide du Parc naturel régional du Pilat

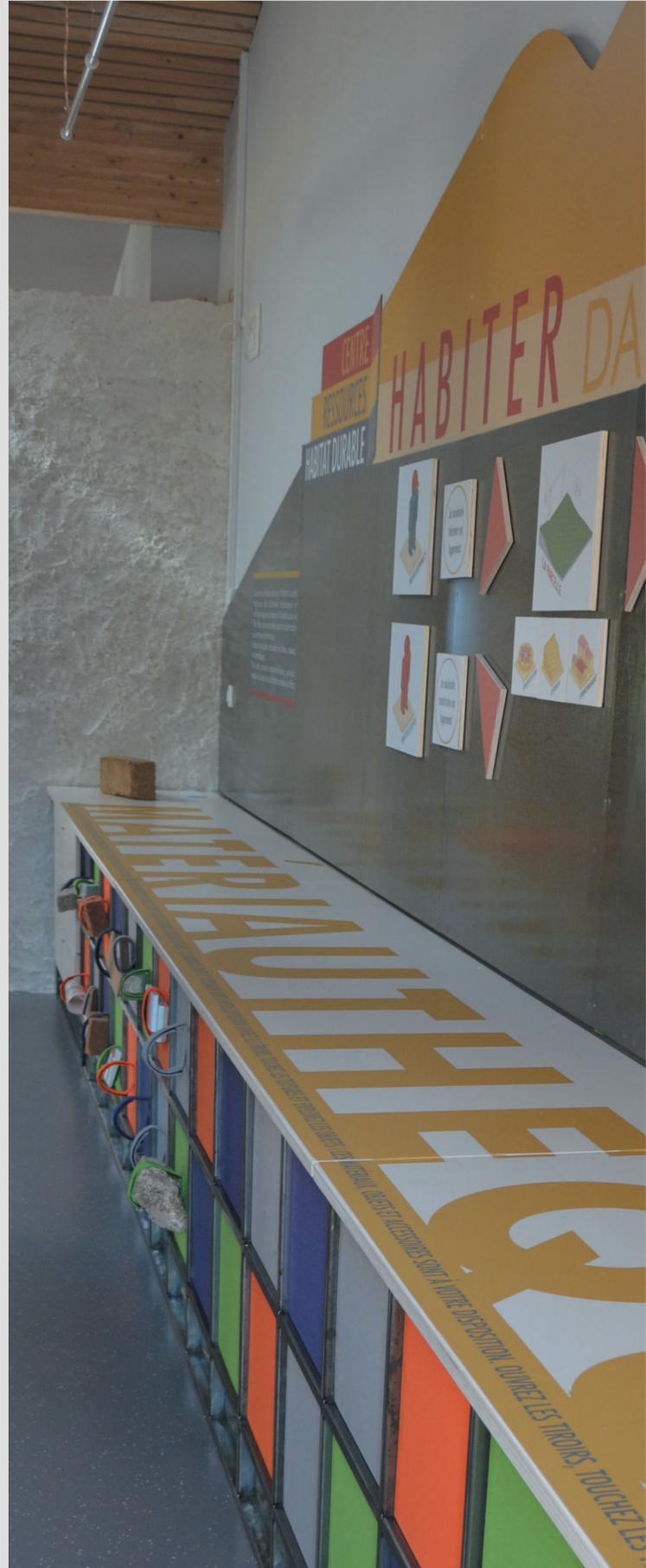
► **LA MAISON ÉCO-CITOYENNE**
Guide du Parc naturel régional du Pilat

► **LA CHARTE SIGNALÉTIQUE DU PILAT**
Guide du Parc naturel régional du Pilat

► **PERMIS DE BIEN PLANTER**
Guide édité par le Département du Rhône en association avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (Frapna) et les chasseurs du Rhône, et son complément, *le Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres*, des mêmes auteurs

► **CONSTRUCTION BOIS**
Analyse économique et environnementale (étude comparative des systèmes constructifs bois et maçonnés) réalisée par Interforêt bois 42

► L'expérience de la centrale villageoise photovoltaïque des Haies www.centralesvillageoises.fr



Centre de Ressources sur l'habitat durable
Architectes - La Ruche, collectif d'architectes :
Atelier 3A - Boujot et Venard | Atelier Chouette - Valérie Lansard
Atelier d'Architecture Christophe Souvignet | Murs-Murs - Isabelle Baas
Scénographe et graphiste : Scénographie Créafactory | Graphisme Yukulele



Parc naturel régional du Pilat
Moulin de Virieu, 2, rue Benay
42410 PELUSSIN
04 74 87 52 01
www.parc-naturel-pilat.fr



RÉDACTION : SANDRINE BOUCHER | AGENCE DES OURS
CONCEPTION GRAPHIQUE : AGENCE KRAFTAMBULES | WWW.KRAFTAMBULES.FR
CRÉDITS PHOTOS : FLORENCE COSTE | JULIEN MARCEAU | FLORIANE REITZER | ANNE MICOL | PARC DU PILAT, AGENCE DES OURS, ODETTE FRERING
ILLUSTRATIONS : LUCAS PESCHE | PARC DU PILAT, BERNARD COMBE (P.13)
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - 2015

